

COMMENT BIEN RECYCLER?

LE BAC DE RECYCLAGE est prévu pour:

- ✓ les imprimés
- ✓ les contenants
- ✓ les emballages

LES MATIÈRES DOIVENT Y **ÊTRE DÉPOSÉES EN VRAC**

et doivent être relativement propres. Les gros items doivent être séparés ou coupés pour que le bac roulant soit fermé.

SI UN ITEM EST COMPOSÉ DE PLUSIEURS MATIÈRES.

il faut les séparer (exemple: séparer le pot en vitre de son couvercle de métal).







PRÉCISIONS SUR les imprimés

- Papier et carton (défaire les boîtes) : Si imbibé d'eau : Oui Si contaminé par des produits chimiques ou du gras : Non
- Papier déchiqueté : doit être mis dans un sac transparent
- Retirer les circulaires du Publi sac avant de les mettre au recyclage

PRÉCISIONS SUR les contenants

• Contenants de plastique : Numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 7 : Oui Numéro 6*: Non



- La vaisselle brisée, incluant les verres à boire, ne sont pas acceptées
- Les bouchons plus petits que 5 cm peuvent être laissés sur les contenants

PRÉCISIONS SUR les emballages

- Le plastique souple (sac de plastique, pellicule d'emballage de type SaranWrap, emballage plastique, etc.) est accepté si :
 - ✓ Il est relativement propre et s'étire facilement
 - ✓ Il est est dans un sac transparent
- Les emballages de plastique non étirables doivent aller à l'enfouissement (sacs de céréales, emballages de fromage, etc.)
- Les plastiques biodégradables et/ou compostables ne vont pas au bac de recyclage



*Le plastique no.6 (styromousse ou polystyrène expansé ou non) n'est pas accepté dans la collecte sélective. Informez vous auprès de votre municipalité, certaines offrent un programme de recyclage spécifique avec les écocentres. Les municipalités des Laurentides envoient leurs matières recyclables chez TRICENTRIS. Voir www.tricentris.com pour en apprendre plus.



